



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 juin 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	Pouvoir de Michel FRUGIER
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Départ après la 13 ^{ème} délibération
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
12 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
14 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
15 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
16 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Claire COCHET
17 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
18 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
19 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
20 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
21 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
22 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
23 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
24 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
25 MERY	T ROULET Stéphane	
26 MOUXY	T FILIPPI Laurent	Pouvoir de Catherine RAVANNE
27 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
28 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
29 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
30 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
31 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
32 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
33 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
34 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
35 TREVIGNIN	S CHAPUIS Nicolas	
36 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
37 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
38 VOGLANS	T BERNON Martine	
39 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX LES BAINS	FERRARI Marina
CONJUX	SAVIGNAC Claude

¹ Sorti de la salle pour le vote du compte administratif

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 juin 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 41 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 5 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

FINANCES
Affectation des résultats 2022 du budget Transports

Monsieur le Président indique qu'il convient après le vote du compte administratif 2022 de GRAND LAC, de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe TRANSPORT.

Il présente les résultats de clôture de l'exercice :

	Montant en Euros
FONCTIONNEMENT	+ 337 036,49
INVESTISSEMENT	- 390 145,71
GLOBAL	- 53 109,22

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

--> Report du solde en section d'investissement au compte 001 – Déficit d'investissement reporté (dépense d'investissement)	- 390 145,71
--> Financement du déficit d'investissement par affectation au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (recette d'investissement)	337 036,49
--> Financement des reports de crédits par affectation au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (recette d'investissement)	-
--> Report du solde en section de fonctionnement au compte 002 – Déficit de fonctionnement reporté (Dépense de fonctionnement)	-

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- VOTE l'affectation des résultats 2022 sur le Budget annexe TRANSPORTS 2023.

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 38
- Présents et représentés : 44
- Votants : 44
- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 20 juin 2023

Le Président,
 Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
 Florian MAITRE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

80511 - TRANSPORTS GRAND LAC

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial TRANSPORTS GRAND LAC Investissement Fonctionnement			-34 383,41 215 204,16 180 820,75	-355 762,30 508 923,00 153 160,70	-390 145,71 337 036,49 -53 109,22
Sous-Total		387 090,67	180 820,75	153 160,70	-53 109,22
TOTAL III		387 090,67	180 820,75	153 160,70	-53 109,22
TOTAL I + II + III		387 090,67	180 820,75	153 160,70	-53 109,22

Les écritures non budgétaires au Compte 1068 correspondent aux intégrations des BC 80504 et 80505 dans ce budget cible 80511 (délibération du 26/11/2021)



Aix-les-Bains, le 27 Décembre 2022

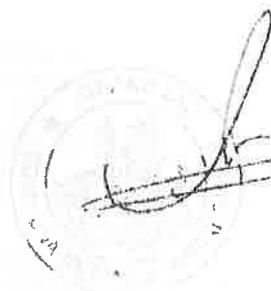
REPORTS TRANSPORTS 2022/2023

CHAPITRE 21

2138	4.250,00
2158	8.000,00
TOTAL CHAPITRE 21	12.250,00

TOTAL REPORTS TRANSPORTS

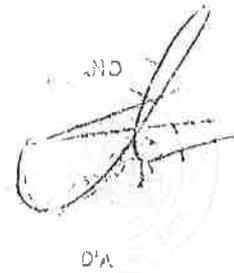
12.250,00 €



Amandine HUGOT
Directrice Générale Adjointe
de services par délégation,

RESTE A REALISER TRANSPORTS 2022

NATURE	CHAPITRE	MONTANT HT
2138	21	2 000,00
2138	21	2 250,00
TOTAL 2138		4.250,00
2158	21	8 000,00
TOTAL 2158		8 000,00
TOTAL CHAPITRE 21		12 250,00



D'A

Amandine HUGOT
Directrice Générale Adjointe
des Services par délégation,

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 18 : Affectation des résultats 2022 du budget Transports

Date de transmission de l'acte : 27/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/06/2023

Numéro de l'acte : D4595 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230620-D4595-DE

Date de décision : 20/06/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Compte administratif
7.1.1.3. Délibération d'affectation des résultats

